

TELAR® XP HERBICIDE

Version 1.0 / CDN Date de révision: 03/20/2019 102000035078 Date d'impression: 03/20/2019

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial TELAR® XP HERBICIDE

Code du produit (UVP) 85835149

Numéro de la FDS 102000035078

No. d'Enregistrement PCP 30036

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide

Restrictions d'utilisation Voir l'etiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc

#200, 160 Quarry Park Blvd, SE Calgary, Alberta T2C 3G3

Canada

Service responsable E-mail: SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours)

1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour

des informations sur le

produit

1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Cette matière n'est pas dangereuse selon les critères de la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux No.-CAS Concentration % en poids

chlorsulfuron 64902-72-3 75.0 Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé 68512-34-5 6.0



TELAR® XP HERBICIDE

 Version 1.0 / CDN
 Date de révision: 03/20/2019

 102000035078
 Date d'impression: 03/20/2019

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un

appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le

911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement

un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec les yeux Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de

l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler

immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la

bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la

victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu à ce jour.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est

recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la

poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance

résultant de la substance ou du mélange

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.



TELAR® XP HERBICIDE

 Version 1.0 / CDN
 Date de révision: 03/20/2019

 102000035078
 Date d'impression: 03/20/2019

InformationRester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. **supplémentaire**Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau

d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Si possible

endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

Point d'éclair Non applicable

Température d'autoinflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

Non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure

Non applicable

Explosivité Donnée non disponible

Classe d'explosibilité de

poussière

Donnée non disponible

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger.

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces

contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyageBalayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la

réglementation sur l'environnement. Le sol possiblement contaminé

doit être enlevé et éliminé.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de

déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du

produit avec les plantes non cibles.

Référence à d'autres

rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle,

voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



TELAR® XP HERBICIDE

Version 1.0 / CDN 102000035078

Date de révision: 03/20/2019 Date d'impression: 03/20/2019

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les

toilettes ou appliquer des produits de beauté.

Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se

laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle officielle.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé

par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou

les recommendations de l'industrie.

Protection des mains Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du

corps

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des

chaussures et des chaussettes.

Mesures générales de

protection

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour

le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude.

Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément

des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect havane clair à brun

Etat physique bâtonnet



TELAR® XP HERBICIDE

Version 1.0 / CDN Date de révision: 03/20/2019 102000035078 Date d'impression: 03/20/2019

Odeur douce

Seuil olfactif Donnée non disponible

pН 5 - 7 (1 %) (23 °C) (eau désionisée)

Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur (Air = 1) Donnée non disponible

Masse volumique

apparente

0.50 - 0.70 g/ml (non tassé)

Taux d'évaporation Non applicable Point d'ébullition Non applicable Point de fusion / Non applicable

congélation

dispersable Hydrosolubilité

Energie minimale d'inflammation

Non applicable

Température de

décomposition

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Viscosité Non applicable Point d'éclair Non applicable

Température d'autoinflammabilité

Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

Non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure

Non applicable

Explosivité Donnée non disponible

Classe d'explosibilité de

poussière

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique Donnée non disponible

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et

de manipulation sont respectées.



TELAR® XP HERBICIDE

Version 1.0 / CDN 102000035078

Date de révision: 03/20/2019 Date d'impression: 03/20/2019

Conditions à éviter Donnée non disponible

Matières incompatibles Donnée non disponible

Produits de décomposition

dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition Ingestion, Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation

Effets immédiats

CEIIPeut provoquer une irritation légère.**Peau**Peut provoquer une irritation légère.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) 4,286 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 5,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

irritation légère (Lapin)

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

irritation légère (Lapin)

Sensibilisation respiratoire

ou cutanée

Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxictoxicité aiguë qui ont été effectuées sue le produit formulé.



TELAR® XP HERBICIDE

Version 1.0 / CDN Date de révision: 03/20/2019 102000035078 Date d'impression: 03/20/2019

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 122 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

La valeur fournie concerne la matière active technique chlorsulfuron.

Toxicité pour les CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 112 mg/l invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

La valeur fournie concerne la matière active technique chlorsulfuron.

CL50 (Mysidopsis bahia (crevette de mysid)) 89 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

La valeur fournie concerne la matière active technique chlorsulfuron.

Toxicité des plantes

aquatiques

CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) > 0.24 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50b (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0.088 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Précautions pour la

protection de l'environnement Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus

basses que la moyenne de la marque des hautes eaux.

Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les

eaux de lavage de l'équipement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit Ne pas contaminer des eaux, des aliments ou des fourrages par

l'élimination.

Eliminer en se conformant à tous les règlements locaux,

nationaux/provinciaux et federaux.

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

Emballages contaminés Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination

correcte de containers.

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU 3077 Etiquettes 9 Groupe d'emballage Ш

Polluant marin Polluant marin

Nom d'expédition des MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.



TELAR® XP HERBICIDE

 Version 1.0 / CDN
 Date de révision: 03/20/2019

 102000035078
 Date d'impression: 03/20/2019

(CHLORSULFURON)

49CFR Marchandise non dangereuse / matière non-dangereuse

IMDG

Numéro ONU 3077
Classe 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin OUI

Nom d'expédition des ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

Nations unies N.O.S.

(CHLORSULFURON MIXTURE)

IATA

Numéro ONU
Classe
9
Groupe d'emballage
III
Marque dangereux pour
OUI

l'environnement

Nom d'expédition des ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

Nations unies N.O.S.

(CHLORSULFURON MIXTURE)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie

ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 30036

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49 ACGIH US. ACGIH Valeurs limites d'exposition

ETA Estimation de la Toxicité Aiguë

No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)



TELAR® XP HERBICIDE

 Version 1.0 / CDN
 Date de révision: 03/20/2019

 102000035078
 Date d'impression: 03/20/2019

CERCLA Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la

responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental

Response, Compensation, and Liability Act)

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées IARC Centre internationale de Recherche sur le Cancer

IATA International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

dangereuses

IMDG International Maritime Dangerous Goods: Code maritime international des

marchandises dangereuses

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

NTP US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances

Cancérigènes

OCDE Organisation de coopération et de développement économique

TDG Transport des Marchandises Dangereuses
TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

UN Nations Unies

OMS Organisation mondiale de la Santé

NFPA 704 (National Fire Protection Association):

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Nouvelle Fiche de Données de Sécurité.

Preparé par le Departement ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 03/20/2019

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.